

Grands principes du Plan de Reprise Progressive d'Activité sur le campus de l'Institut Pasteur

Crise pandémie Covid-19 et activation du PCA

La pandémie actuelle a conduit à mettre en œuvre le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'Institut Pasteur, afin de maintenir les **activités essentielles** et la **protection des collaborateurs**.

Le PCA est le moyen et la preuve de la capacité de l'Institut Pasteur à apporter une réponse attendue en situation pandémique, compte tenu de son engagement dans certaines missions de santé publique (CNR notamment), de son rôle important pour répondre aux intérêts de la nation et de la reconnaissance de sa puissance d'action sanitaire et scientifique (équipes de recherche mobilisées sur le Covid-19).

Le PCA concourt à la maîtrise des risques, dont les principaux sont les suivants :

- une non-disponibilité durable sur le campus des collaborateurs (soit en télétravail à titre préventif, soit malades, soit à risques)
- une non-continuité du fonctionnement normal des infrastructures (laboratoires, animaleries, chauffage, climatisation, ...)
- des activités en mode dégradé pour une grande majorité des collaborateurs
- une forte exposition en termes d'image et de réputation

Les **activités prioritaires** dites « essentielles » sont rappelées ci-dessous :

- Task Force Coronavirus, comité PCA, activités de gouvernance
- CNR grippe, CIBU, autres CNR, centre antirabique et activités prioritaires du CMIP
- Activités de recherche SARS-CoV-2
- Animaleries, plateformes technologiques et services supports indispensables à ces activités et au maintien de l'intégrité du patrimoine scientifique de l'Institut Pasteur
- Communication au public concernant l'épidémie

Les autres activités non prioritaires, scientifiques et administratives, ont été maintenues à distance ou suspendues depuis le 16 mars 2020.

Sortie de crise et mise en œuvre du PRPA

Les modalités de redémarrage des activités sont décrites dans le Plan de Reprise Progressive d'Activité (PRPA) qui intègre l'ensemble des ressources, moyens et procédures nécessaires à la montée en charge et au retour à la normale des activités Métier et Support de l'Institut Pasteur. Ce PRPA constitue la phase 4 du PCA dans le dispositif de gestion de crise.

La pandémie actuelle ayant un impact principal sur la non-disponibilité des collaborateurs, le PRPA doit favoriser un **retour progressif, avec des modalités souples**, en tenant compte :

- Des mesures gouvernementales et de leur évolution
- De l'identification des collaborateurs pouvant reprendre leur activité sur site
- Des moyens de protection des collaborateurs
- De l'évaluation du risque de recrudescence de la pandémie

- Des composantes capacitaires préliminaires pour les activités Métiers (en infrastructure, soutien, réapprovisionnement des moyens matériels, animaux et consommables, information, ...).

La reprise doit être conduite dans un **plan partagé par toutes les cotuelles des unités de recherche**.

À ce stade, les consignes gouvernementales de fin avril seront clés, notamment la visibilité sur les mesures concernant les transports et la reprise de l'école.

1- Grands principes

Il n'y aura pas d'obligation pour les collaborateurs de revenir sur le campus, eu égard aux problèmes de transport ou d'école auxquels ils pourraient être confrontés.

À la date du 24 avril 2020, les grands principes du PRPA sont les suivants :

- Maintenir à domicile les personnes fragiles**, au sens du Haut Conseil de la Santé Publique (fiche médicale sur Webcampus : https://webcampus.pasteur.fr/jcms/j_21/fr/accueil-webcampus#fiche)
- Appliquer de manière rigoureuse les mesures barrières et de distanciation** pour ne pas se mettre et mettre en danger les autres et **appliquer les mesures d'isolement** dès que possible
- Rendre le port du masque obligatoire dans les lieux de travail partagé et lors de la circulation sur le campus**. Distribution de 4 masques chirurgicaux par jour par personne (mise en place d'une **distribution simplifiée** d'une boîte de 50 masques par personne tous les 15 jours)
- Poursuivre et favoriser le télétravail (TT) autant que possible**, en donnant la possibilité d'un accès ponctuel au campus
- Faire respecter par les **collaborateurs en activité partielle** le % déclaré et par conséquent veiller à la prise de leurs jours de repos (planification des journées ou ½ journées non travaillées et saisies dans le portail RH)
- Organiser une reprise progressive** afin de **favoriser la sécurité et la bonne gestion de la reprise**, avec la possibilité de **s'adapter en permanence à l'évolution de la pandémie**

À ce stade, un effectif global maximum quotidien de 40% sur le campus est ciblé pour la période du 11 mai au 1^{er} juin 2020. Ce pourcentage pourra évoluer et être adapté en fonction de l'évolution de la situation. Il s'agit d'une moyenne qui tiendra compte du type d'activité (activités essentielles *versus* non prioritaires, activités supports pour les activités essentielles, autres activités supports).

- Donner la possibilité d'ouvrir toutes les entités de recherche et les plateformes, favorisant la présence sur site des collaborateurs qui en ont le plus besoin pour produire des données ou qui assurent le soutien à la science sur le campus**
 - Science (activités prioritaires Covid-19)** : pas plus de 70% des effectifs au quotidien, en veillant au respect des mesures barrières et de distanciation dans les activités et au repos des équipes (rotation, ...)
 - Science (autres activités)** :

1. Prioriser la production des données à la paillasse et donc la présence des doctorants, post doctorants, techniciens, et ingénieurs
 2. Favoriser un management à distance, le management présentiel pouvant être limité par une rotation des encadrants
 3. Maintenir les réunions de laboratoire et les points individuels en vidéoconférence
 4. **Donner la responsabilité au chef d'entité d'organiser la présence de ses collaborateurs sur le campus en respectant les % maximum sur le campus pour son équipe : pas plus de 40% des effectifs au quotidien dans cette première période du 11 mai au 1^{er} juin 2020**, éventuellement en tirant partie d'une extension des plages horaires d'accès au campus, avec une large tolérance pour les horaires d'arrivée et de départ
- iii. **Support « Technique »** : au maximum des effectifs indispensables en adéquation avec les besoins de la science, en veillant au respect des mesures barrières et de distanciation dans les activités et au repos des équipes (rotation, ...)
- iv. **Support « Administratif »** : au maximum en TT, avec possibilité d'accès ponctuel au campus
- h. **S'accorder avec les cotutelles sur les modalités applicables pour les unités Inserm et CNRS** (responsabilité principale de l'hébergeur)
- i. **Limitier l'accès au campus, et suspendre l'accueil du public** (Cf. message de communication générale du 24 avril 2020 sur les activités suspendues et les restrictions d'accès)
- j. **Faciliter l'accès des véhicules et le stationnement** sur le campus
- k. **Rétablir dès que possible l'accès à la restauration d'entreprise** sur des créneaux étendus avec distanciation physique dans la salle de restaurant et avec régulation des flux entrées/sorties

2- Organisation

L'organe de décision pour le Plan de Reprise Progressive d'Activité demeure le Comité PCA, rebaptisé Comité PRPA. En complément, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Mise en place d'une **cellule opérationnelle PRPA**, structure légère, avec un kick-off le 4 mai 2020 pour embarquer l'équipe et par la suite des réunions uniquement si le besoin se présente
 - o Transmission du relevé de décisions après chaque Comité PCA / PRPA + copie CODIR
 - o Relais par les membres de la cellule dans leurs périmètres respectifs, en coordination avec leurs directeurs si besoin
 - o Remontées des informations, des problèmes, des points nécessitant des décisions par le Comité PCA / PRPA
 - o Pilotage : DRH / DRTE / DSSu
 - o Reprise de la cellule opérationnelle Covid-19 avec des référents pour Animalerie / RTE / Juridique / Finances / RH / STT / SI / Communication / DRM / Science / International
 - o Création d'une adresse générique cellule-PRPA@pasteur.fr
- Création de l'adresse PRPA-priorite@pasteur.fr pour collecter les questions non répondues directement par les managers

Une déclinaison opérationnelle du PRPA sera réalisée par chaque direction fonctionnelle, en contact permanent avec les pilotes de la cellule opérationnelle et le Comité PCA / PRPA.

Le PRPA de l'Institut Pasteur Paris sera partagé avec les directeurs des établissements Outremer pour l'adaptation des dispositions à leur niveau.